
Séance du 22 septembre 2016

Nombre de membres en exercice : 8
présents : 8
votants : 8

L'an deux mil seize, le vingt-deux septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lorges, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Elizabeth HUGUET, Maire.

Date de la convocation du conseil : 16 septembre 2016

Présents : Mme HUGUET Elizabeth, MM. BACHELLIER Eric, DA SILVA Jean, DENIS Bruno, FROMET Mathieu, GAUTHIER Hugues, TASSIN Gérard, VAYSSET Jean-Paul

Secrétaire de séance : M. Jean DA SILVA

Madame le Maire demande au conseil municipal d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Tarif des annonces dans le bulletin municipal

La demande est acceptée à l'unanimité.

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 juillet 2016

Le compte rendu du conseil municipal est approuvé par l'ensemble des membres présents.

2. Compte rendu des participations aux diverses réunions

- Réunion avec le cabinet Qualiconsult pour l'accessibilité des ERP

3. Décision modificative au budget n° 2– Sivos Sportif Marchenoir

DELIBERATION 41/2016

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à la décision modificative suivante :

DM n° 2 – SIVOS SPORTIF MARCHENOIR

Compte 615231 - 500 euros

Compte 6688 + 500 euros

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité accepte la décision modificative comme indiqué ci-dessus.

4. Décision modificative au budget n° 3– Secours aux administrés

DELIBERATION 42/2016

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à la décision modificative suivante :

DM n° 3 – SECOURS AUX ADMINISTRES

Compte 615231 - 600 euros

Compte 6713 + 600 euros

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité accepte la décision modificative comme indiqué ci-dessus.

5. Décision modificative au budget n° 4– Acquisition de la licence IV

DELIBERATION 43/2016

Madame le Maire informe le conseil municipal que le montant total pour l'acquisition de la licence IV ainsi que les frais de notaire s'élèvent à 2 774.52 euros. Il est donc nécessaire de procéder à un complément de 300 euros à la décision modificative du 7 juillet 2016:

DM n° 4 – ACQUISITION LICENCE IV

Compte 2111 - 300 euros

Compte 205 + 300 euros

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité accepte la décision modificative comme indiqué ci-dessus.

6. Avenant au bail du logement 8 place de la Mairie

DELIBERATION 44/2016

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que Mme Mentec a quitté le logement 8 place de la Mairie et que, depuis le 1^{er} août, M. Bernard DUC en est seul locataire.

Il convient donc de rédiger un avenant au bail.

Après délibération, le conseil municipal accepte l'avenant au bail du logement 8 place de la Mairie tel que proposé et autorise le Maire à le signer ainsi que tout document y afférent.

7. Déclaration préalable de travaux – réfection du mur mitoyen avec M. Pujol

DELIBERATION 45/2016

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet de déclaration de travaux pour la réfection du mur mitoyen avec M. Pujol, demeurant 6 place de la Mairie.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- **valide le dossier de déclaration préalable**
- **autorise les travaux mentionnés**
- **autoriser le Maire à déposer le dossier et signer tout document y afférent.**

8. Validation des Agendas d'Accessibilité Programmée

DELIBERATION 46/2016

Madame le Maire informe le conseil municipal que la loi du 11 février 2005 prévoyait la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public pour le 1^{er} janvier 2015. L'ordonnance du 26 septembre 2014 offre aux gestionnaires d'Etablissements Recevant du Public (ERP) non conformes à cette date la possibilité de déposer des Agendas d'Accessibilité Programmée avant le 27 septembre 2015. Ces documents permettent de planifier sur trois ans les travaux à réaliser pour rendre les ERP accessibles.

Par décision du Préfet en date du 15 octobre 2015 la demande de prorogation de délai de dépôt d'un ADAP, faite par la commune de Lorges, a été accordée pour une durée de 12 mois, portant la date limite de dépôt de l'AD'AP au 26 septembre 2016.

Le conseil municipal de Lorges a identifié les travaux nécessaires à la mise en conformité, en s'appuyant sur les diagnostics d'accessibilité réalisés par la société Qualiconsult, et a réalisé l'ADAP pour les 5 bâtiments recevant du public.

Ces travaux pourraient être subventionnés par la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux, par des réserves parlementaires ou par la Dotation de Solidarité Rurale.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **De valider l'Agenda d'Accessibilité Programmée tel qu'il est présenté**
- **D'autoriser les travaux mentionnés pour la mise en conformité des ERP**
- **D'autoriser le Maire à déposer les dossiers de subventions correspondants**

Le montant des travaux à réaliser a été estimé à 74 700 € HT. L'agenda prévoit sa répartition les années 2016, 2017, 2018 et 2020.

9. Tarifs annonces bulletin

DELIBERATION 47/2016

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de financer une partie de la publication du bulletin municipal par l'insertion d'encarts publicitaires dont il conviendrait de fixer le prix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'adopter le tarif de 15 euros par 1/8^{ème} de page**
- donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document relatif à cette délibération.**

Questions diverses

Spectacle Antioche et Zegora à la salle des fêtes le 14 octobre

Journée d'action citoyenne le 22 octobre

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

Le Maire,
Elizabeth HUGUET,

Les membres du Conseil Municipal :

| | | |
|-----------------|-------------------|---------------|
| BACHELLIER Eric | DA SILVA Jean | DENIS Bruno |
| FROMET Mathieu | GAUTHIER Hugues | TASSIN Gérard |
| | VAYSSET Jean-Paul | |